

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 15	<u>Date de la convocation</u> : 09 décembre 2022	<u>Séance</u> du lundi 19 décembre 2022 <u>Président de séance</u> : W. DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : A. DE VREESE

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n° 40 / 2022

Présents : Mmes DE VREESE A., MARTIN A., MEHN S., STROH MJ., Mme FOURNAISE E.,
Mme SCHIFF dit SARMOIS A.,
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D., M. LETT L.,

Excusés : Mme GRAFF I. donne procuration à M. DE VREESE W.,
M. THUMANN P. donne procuration à M. WEIL D.,
Mme JACQUES V. donne procuration à Mme MARTIN A.,

Absents : 0

MODIFICATION DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer sur la décision budgétaire modificative suivante :

Section Fonctionnement dépenses :

Chapitre 011(charges à caractère général) :
Compte 6068 (autres matières et fournitures) : + 60 000 euros

Chapitre 011 : compte 6156 (maintenance) : + 30 000 euros
Chapitre 011 : compte 6228 (divers) : + 10 000 euros

Chapitre 67 (opérations d'ordre) : compte 673 (titres annulés) : + 32 000 euros

Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : -132 000 euros

Section Investissement dépenses :

Opération 46 :

Compte 2313 (constructions) : **-212 000 euros**

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : compte 21318 (constructions autres bâtiments publics) : **+ 80 000 euros**

Section Investissement recettes :

Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : **- 132 000 euros**

**Le Conseil Municipal d'Osthoffen après en avoir délibéré,
Approuve par 15 voix POUR, dont 3 procurations.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 19 décembre 2022

Le Maire
W. DE VREESE



REPUBLICQUE FRANCAISE		Arrondissement de STRASBOURG
Département du BAS-RHIN		
Nombre de Conseillers : 15		<u>Séance</u> du lundi 19 décembre 2022
en fonction : 15	<u>Date de la convocation</u> :	<u>Président de séance</u> : W. DE VREESE
présents ou représentés : 15	09 décembre 2022	<u>Secrétaire de séance</u> : A. DE VREESE

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n° 41 / 2022

Présents : Mmes DE VREESE A., MARTIN A., MEHN S., STROH MJ., Mme FOURNAISE E.,
Mme SCHIFF dit SARMOIS A.,
M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., PAULUS B., WEIL D., M. LETT L.,

Excusés : Mme GRAFF I. donne procuration à M. DE VREESE W.,
M. THUMANN P. donne procuration à M. WEIL D.,
Mme JACQUES V. donne procuration à Mme MARTIN A.,

Absents : 0

ACHAT D'UN VEHICULE NEUF CRIT'AIR 1

A compter du 1^{er} janvier 2023 les véhicules Crit'Air 5 et non-classés n'auront plus le droit de circuler dans la zone à Faible Emission de l'Eurométropole de Strasbourg.

La commune d'Osthoffen possédant un véhicule de marque Renault type Berlingo classé en Crit'Air 5, celui-ci ne pourra plus circuler à cette date.

Vu que des demandes de devis ont été réalisées, vu les offres réceptionnées :

Nom de l'entreprise	Montant HT	Montant TTC
FIAT AUTOSTADIUM FIAT DOBLO	18 041.43€	21 573.76 €
Ce devis n'a pas été retenu.		
ALLIANCE AUTOMOBILES FORD COURRIER	15 759.59 €	18 818.76 €
Ce devis n'a pas été retenu.		

RENAULT STRASBOURG RENAULT KANGOO	16 000 €	19 107.65 €
Ce devis a été retenu		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix POUR, dont 3 procurations,

- Retient l'entreprise pour un montant de **19 107.65 € TTC**.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les autres documents y afférents

PJ : 3 devis

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.
Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 19 décembre 2022

Le Maire
W. DE VREESE

